



République Française

Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 26 septembre 2024 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 septembre 2024.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. TEXIER, M. DEDIANNE Alain, M. BOURDOUNE et M. DAPOIGNY.

**Absents :** M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD et Mme SEDIRA.

**Excusés :** M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS.

**Secrétaire de séance :** Mme MEFTAH Sophie.

\*\*\*\*\*

**N° 2024-105 : ATTRIBUTION DES PRIX DESCENTE BIDON 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'organisation annuelle de la Descente Bidon.

Pour cette année, la municipalité souhaite allouer trois prix de la Ville pour un montant global de 600 euros répartis comme suit :

- 1<sup>er</sup> prix : 300 euros
- 2<sup>e</sup> prix : 200 euros
- 3<sup>e</sup> prix : 100 euros

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'allouer trois prix de la Ville pour la descente Bidon pour un montant global de 600 € répartis comme suit :
  - o 1<sup>er</sup> prix : 300 euros
  - o 2<sup>e</sup> prix : 200 euros
  - o 3<sup>e</sup> prix : 100 euros

Suivent les signatures.

